

DELIBERATION N°1 - Programmation des travaux 2018

Le Bureau syndical valide les troisièmes listes de travaux 2018 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 46 extensions à Abelcourt, Ainvelle, Arc les Gray, Avrigney et Virey, Barre (La), Bouhans les Lure, Cenans, Chargey les Gray, Chariez, Chaux la Lotière, Cirey, Corre, Cugney, Dampierre sur Salon, Frahier et Chatebier, Fretigney et Velloreille, Gevigney Mercey, Lievans, Loulans Verchamp, Magny-Jobert, Marnay, Melisey, Molay, Montagney, Montboillon, Montbozon, Montot, Nantilly, Noidans les Vesoul, Pennesières, Polaincourt Clairefontaine, Quers, Raddon Chapendu, Rigny, Rioz, Roye, Saint-Germain, Thieffrans, Traves, Vaivre et Montoille, Vellexon-Queutrey, Villargent, Villers la Ville, Voray sur l'Ognon et Vy les Filain.
- ✚ 12 renforcements à Abelcourt, Anchenoncourt et Chazel, Andelarrot, Chambornay les Pin, Champey, Colombe les Vesoul, Dampierre sur Salon, Fessey (Les), Haut du Them Château Lambert, Igny, Rigny et Savoyeux.
- ✚ 18 aménagements esthétiques à Arc les Gray, Aroz, Clans, Comberjon, Dampierre sur Salon, Frotey les Vesoul, Granges le Bourg, Gray, Lyoffans, Meurcourt, Montagney, Montbozon, Montot, Navenne, Noidans les Vesoul, Pusey, Saulx et Villers sur Saulnot.
- ✚ 2 sécurisations de fils nus à Montagne (La) et Venère.
- ✚ 6 sécurisations de fils nus de faible section à Cendrecourt, Fessey (Les), Fresse, Haut du Them Château Lambert, Montagne (La) et Plancher les Mines.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 29 extensions à Arc les Gray, Autet, Bucey les Gy, Buthiers, Chaux la Lotière, Corre, Grandecourt, Granges le Bourg, Gray, Larians Munans, Lyoffans, Marnay, Melisey, Meurcourt, Molay, Montagney, Montboillon, Montbozon, Montot, Noidans les Vesoul, Pusey, Rigny, Rioz, Roye, Vallerois Lorioz, Vellexon Queutrey, Villers la Ville, Villers sur Saulnot et Voray sur l'Ognon.
- ✚ 3 renforcements à Faucogney la Mer, Gray et Noidans les Vesoul.
- ✚ des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :
 - sous la maîtrise d'ouvrage des communes à Autrey les Cerre, Boulot, Boulton, Breuches, Dampierre sur Salon, Faverney, Frasné le Château, Grande Résie (la), Marnay, Melisey, Meurcourt, Moffans Vacheresse, Polaincourt Clairefontaine, Port sur Saône, Quers, Vaîte, Velesmes Echevanne, Vellexon Queutrey, Vouhenans, Vyans le Val et Vy les Lure.
 - sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SIED 70 à Belmont, Montigny les Vesoul, Noidans les Vesoul, Vantoux et Longeville et Vesoul.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

19 opérations à Abelcourt, Arc les Gray, Buthiers, Gevigney Mercey, Granges le Bourg, Gray, Meurcourt, Molay, Montagney, Montboillon, Montbozon, Montot, Noidans les Vesoul, Pusey, Raddon Chapendu, Rioz, Villers sur Saulnot, Voray sur l'Ognon et Vy les Filain.

DELIBERATION N°2 – Convention tripartite HSN/SICAE/SIED70 – Appuis communs

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, le Bureau syndical adopte le projet de convention tripartite HSN/SICAE Est/SIED70 proposé par SICAE Est relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communication électroniques.

DELIBERATION N°3 – Concession Gaz à Champagny et Plancher-Bas

Le Bureau syndical décide de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental à hauteur de 288 500 € et de la Communauté de Communes de Rahin et Chérimont pour 300 000 € dans le cadre des travaux de Gaz en réseau permettant de desservir les communes de Champagny et de Plancher-Bas.

DELIBERATION N°4 – Durées d'amortissement

Le Bureau syndical arrête les durées d'amortissement suivantes :

- pour les budgets annexes relatifs aux chaufferies du Syndicat, au titre des frais d'études non suivies de réalisation : 5 ans
- pour le budget principal, au titre des travaux d'installation de bornes de recharge et travaux connexes : 15 ans.

DELIBERATION N°5 – Groupement d'achat d'énergie Gaz

Le Bureau syndical décide, d'une part, de participer au groupement d'achat de gaz propane en citerne pour les communes de Haute-Saône aux mêmes conditions que pour les achats de gaz naturel et d'électricité, et d'autre part, de participer au groupement d'achat de gaz naturel pour l'ensemble des tarifs (réglementés et non réglementés).

DELIBERATION N°6 – Partenariat Alliance/Région/ADEME Etat

Le Bureau syndical émet un avis favorable sur un partenariat avec la Région, l'ADEME et l'Etat dans le cadre de la participation du SIED70 à l'Alliance des Syndicats d'Energie de Bourgogne Franche-Comté, bien que le Président considère que la mise en place d'un Comité technique - chargé d'orienter les projets vers les bons dispositifs d'animation et vers les bons outils de portage et de financement - n'est pas réaliste ni pertinente. Il n'est pas du rôle des syndicats de statuer sur tous les projets de tous les acteurs du territoire régional, une négociation a été engagée à ce sujet avec l'Alliance.

DELIBERATION N°7 – Hydroélectricité à Pont sur l'Ognon

Le Bureau syndical considère opportun de poursuivre le projet initié à Pont sur l'Ognon et mandate le Président pour négocier les conditions d'usage du droit d'eau avec le SIBVHO et l'acquisition des parcelles nécessaires à la bonne réalisation de ce projet. Il charge le Président de poursuivre les études d'avant-projet afin de présenter un compte prévisionnel d'exploitation ainsi qu'un montage juridique de l'opération.

DELIBERATION N°8 – Convention avec le CDG54 pour le RGPD

Afin de respecter la mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale « RGPD » sur la protection des données, le Bureau syndical autorise le Président à signer la convention de mutualisation avec le CDG54, et désigne le Délégué à la Protection des Données du CDG54 comme étant le Délégué à la Protection des Données du SIED70.

DELIBERATION N°9 – Créations de postes et suppression d'un poste

Le Bureau syndical approuve la proposition du Président de créer, à compter du 1er juillet 2018 : 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C, 1 poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet et un poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet, relevant tous les 2 de la catégorie hiérarchique B et 1 poste d'ingénieur territorial hors classe à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique A. Il accepte la suppression d'1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet, emploi relevant de la catégorie C.

DELIBERATION N°10 – Création d'un poste d'adjoint administratif

Le Bureau syndical de créer un poste d'adjoint administratif pour une durée de travail hebdomadaire de 17.5 heures étant précisé que les conditions de qualification et de régime indemnitaire sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.